

## **Financement public de l'économie belge : mise en perspective générale**

16 mai 2007

*Henri Bogaert, [hjb@plan.be](mailto:hjb@plan.be)*

**Abstract** – Les pouvoirs publics interviennent de multiples façons dans l'économie belge. Un de ces modes d'intervention est le financement des entreprises du secteur marchand, soit au travers d'aides publiques, soit par des prises de participations dans le capital des entreprises. Les interventions de financement ont connu une évolution significative en Belgique depuis une dizaine d'années. Ce papier vise à en décrire les grandes tendances.

**Jel Classification** – H2

**Keywords** – participations publiques, aides d'Etat.

**Acknowledgements** – L'auteur tient à remercier Hilde Spinnewyn, Chantal Kegels et Hugues Famerée pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée dans la confection des données chiffrées de cet état des lieux des financements publics de l'économie belge.



## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Les aides aux entreprises.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Les prises de participation du secteur public dans des entreprises du secteur marchand.....</b>	<b>6</b>
3.1. Nombre d'entreprises à participations publiques	6
3.2. Activités et emploi	7
3.3. Valeur ajoutée	10
<b>4. Conclusion .....</b>	<b>13</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 - Aides d'Etat accordées dans les Etats membres de l'UE (2005)	4
Tableau 2 - Evolution du nombre d'entreprises à participation publique (min. 5 %) entre 1997 et 2003	7
Tableau 3 - Ventilation du nombre de participations publiques par niveau de pouvoir	7
Tableau 4 - Evolution de l'emploi ONSS en équivalents temps plein selon l'activité en 1997, 2003 et 2005	8
Tableau 5 - Valeur ajoutée des participations publiques et part du secteur non financier dans la valeur ajoutée totale en 1997, 2003 en 2005	11
Tableau 6 - Valeur ajoutée des participations publiques en millions d'euros par niveau de pouvoir	12

## Liste des graphiques

Graphique 1 – Aides d'Etat en faveur d'objectifs horizontaux et de certains secteurs, en % des aides totales, Belgique 2005	4
Graphique 2 – Répartition sectorielle des aides en Belgique, 2005, en pourcent	5
Graphique 3 – Evolution de l'emploi onss en équivalents temps plein selon l'activité en 2005	9

## 1. Introduction

Qu'entend-on par financement public de l'économie belge ? Prise dans son acceptation la plus large, ce concept peut englober pratiquement toutes les activités de l'Etat qui finance des activités de tous types comme l'éducation, la défense nationale ou les chemins de fer, les pensions, etc. Toutes ces activités font partie de l'économie belge. On se limitera cependant ici au financement direct par les pouvoirs publics des activités économiques des entreprises du secteur marchand. Donc, on exclut des secteurs comme l'éducation ou la justice ou les pensions du premier pilier. Par financement direct, on veut dire aussi qu'on se limite à des modes de financement comme des subventions ou des prises de participation et qu'on exclut les réductions d'impôt, par exemple. Par secteur public, on entend le secteur défini par les comptes nationaux comme le pouvoir fédéral, les Régions et Communautés, les pouvoirs locaux et la sécurité sociale. Les entreprises publiques font quant à elles partie du secteur marchand et ne sont pas comprises dans le secteur public.

Les modes de financement qui sont habituellement considérés sont soit un financement des opérations courantes des entreprises via des subventions qu'on appelle des transferts courants, soit un financement direct des investissements des entreprises, qu'on appelle un transfert en capital. Il faut y ajouter les prises de participation et les octrois de crédit aux entreprises par les pouvoirs publics<sup>1</sup>. Ces entreprises sont des entreprises purement privées aux entreprises de services publics et aux intercommunales.

Pourquoi l'Etat finance-t-il des entreprises du secteur marchand ?

En Belgique, les pouvoirs publics ont toujours un rôle important dans la production ou le financement de la production de différents secteurs d'activités. Dans la théorie économique, les défaillances de marché justifient généralement ce type d'interventions publiques. Parmi ces défaillances, la présence d'activités dont les caractéristiques intrinsèques de production conduisent à l'émergence d'un monopole a été une raison importante de l'intervention directe des pouvoirs publics dans la production comme moyen de contrôle de ce monopole. La volonté d'intervention directe dans la production est renforcée quand ces monopoles sont aussi prestataires de services d'intérêt général dont l'offre doit être assurée au meilleur prix à la population. La production de biens publics, qui par définition n'est pas rentable pour le secteur privé, a aussi été un argument important pour légitimer le contrôle de leur production par les pouvoirs publics. Souvent aussi, l'importance que revêtent certaines activités pour le reste de l'économie est telle que cette activité prend un caractère stratégique au point que les pouvoirs publics veulent en avoir le contrôle. Toutes ces raisons expliquent que le transport par rail, le courrier pos-

---

<sup>1</sup> Les entreprises qui sont considérées sont celles du secteur marchand, c'est-à-dire qu'elles ont un rôle de production de biens ou de services donnant lieu à vente ou paiement des services prestés à un prix qui couvre au moins 50 % de leurs coûts de production (définition Comptes Nationaux).

tal, les télécommunications, l'eau... ont toujours été considérés comme devant être produites par des entreprises contrôlées par l'Etat. On assiste cependant à un processus d'ouverture des marchés et de privatisation de ces activités d'une part sous l'impulsion des progrès techniques qui rendent caduc le caractère monopolistique de l'activité et d'autre part, dans le but d'accroître l'efficacité de ces services. L'Union européenne joue actuellement un rôle moteur dans ce processus de libéralisation des marchés.

De manière plus générale, les pouvoirs publics ont fourni des aides aux entreprises afin de stimuler l'activité économique en créant des pôles de croissance, en soutenant des activités en déclin, ou afin de promouvoir certaines fonctions spécifiques de l'entreprise comme la recherche et développement, la protection de l'environnement. Dans le contexte du grand marché européen, l'Union européenne insiste pour réduire le rôle de ces aides publiques afin de ne pas créer des distorsions de concurrence entre les entreprises et les pays en demandant de limiter les interventions à des aides horizontales pour lesquelles il est clairement prouvé que le rendement social des investissements est supérieur au rendement privé, ce qui entraînerait en l'absence d'aide à un sous investissement dans ces domaines. On vise ici, particulièrement, la recherche et développement. Néanmoins, les objectifs de redéploiement économique vers des régions peu développées restent une priorité et autorise à aider les entreprises qui s'établissent dans ces régions.

Dans cet article, on envisagera d'abord brièvement les aides d'Etat aux entreprises, ensuite on examinera de manière plus détaillée les prises de participation du secteur public.

## 2. Les aides aux entreprises

L'article 87 du traité instituant la Communauté européenne énonce le principe selon lequel les aides d'Etat sont interdites. Le traité autorise néanmoins certaines dérogations lorsque les aides répondent à des objectifs d'intérêt commun clairement définis et ne faussent pas la concurrence dans une mesure contraire à l'intérêt commun.

Les subventions aux entreprises sont contrôlées et inventoriées par la Commission européenne qui examine leur bien fondé et, en particulier, leur caractère éventuellement dommageable pour l'établissement d'une saine concurrence au sein du grand marché européen. Ce contrôle des éventuelles distorsions de concurrence est devenu très strict depuis l'Acte unique. Depuis quelques années, les Conseils européens successifs ont demandé que les aides d'Etat soient moins nombreuses et mieux ciblées. Le Conseil européen de mars 2005 a d'ailleurs invité les Etats Membres « à poursuivre sur la voie d'une réduction du niveau général des aides d'Etat, tout en tenant compte des éventuelles défaillances du marché. Ce mouvement doit s'accompagner d'un redéploiement des aides destinées à soutenir certains objectifs horizontaux, tels que la recherche et l'innovation ainsi que l'optimisation du capital humain. La réforme des aides régionales devrait en outre favoriser un niveau élevé d'investissement pour permettre une réduction des disparités conformément aux objectifs de Lisbonne ».

Le plan d'action incite les Etats membres à concentrer leurs aides publiques sur les défaillances de marché et à favoriser les aides horizontales c'est-à-dire applicables à tous les secteurs d'activité. Le plan définit huit domaines d'actions prioritaires pour réformer les aides d'Etat : l'innovation et la recherche et le développement, la stimulation de l'esprit d'entreprise et l'amélioration de l'environnement des entreprises, l'investissement en capital humain, les services d'intérêt général, une meilleure définition des priorités par une simplification et une codification de la réglementation, une politique régionale ciblée, l'encouragement d'un développement écologiquement viable et la mise en place d'infrastructures modernes dans le domaine des transports, de l'énergie, de l'information et de la communication.

Un tableau de bord des aides est publié annuellement par la Commission et contient une série de statistiques qui nous permettent de comparer la situation en Belgique par rapport aux autres pays européens.

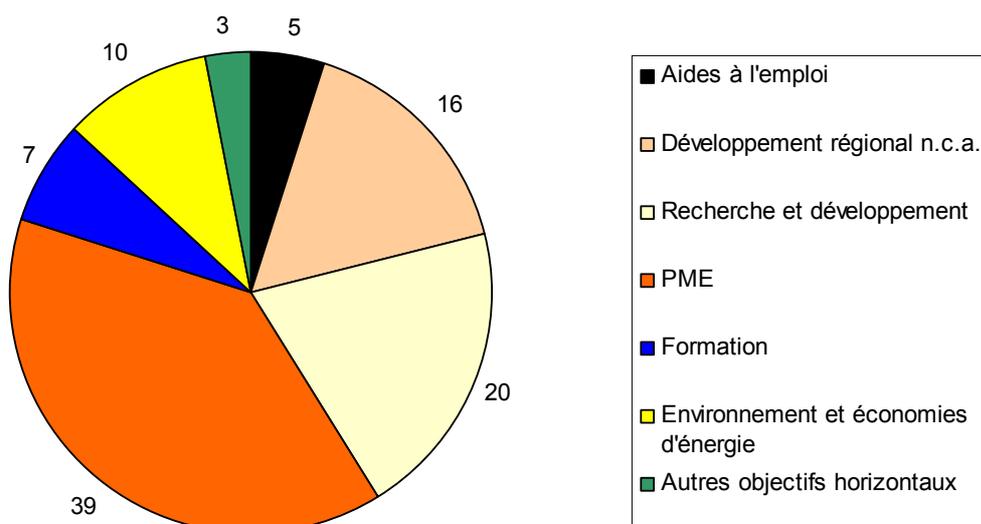
**Tableau 1 - Aides d'Etat accordées dans les Etats membres de l'UE (2005)**

	Total des aides d'Etat (hors transport ferroviaire) en Mrd EUR	Total des aides d'Etat (hors agriculture, pêche et transports) en Mrd EUR	Total des aides d'Etat (hors transport ferroviaire) en % du PIB	Total des aides d'Etat (hors agriculture, pêche et transports) en % du PIB
UE-15	58,7	42,2	0,6	0,41
Belgique	1,2	0,7	0,4	0,23
Allemagne	20,3	15,2	0,9	0,68
France	9,7	6,5	0,6	0,38
Pays-Bas	2,0	1,2	0,4	0,24

Le montant total des aides accordées dans l'UE-15 était de 58,7 mlds d'euros en 2005 (hors transport ferroviaire), soit 0,57 % du PIB. Hors agriculture, pêche et transports qui sont des secteurs particuliers du point de vue de la logique qui prévaut dans l'attribution des aides, le montant des aides est de 0,41 % du PIB.

La Belgique avec 1,2 mld d'aides, et 0,7 hors agriculture, pêche et transport figure parmi les pays où les aides sont les plus faibles en pour cent du PIB : 0,23 % en 2005.

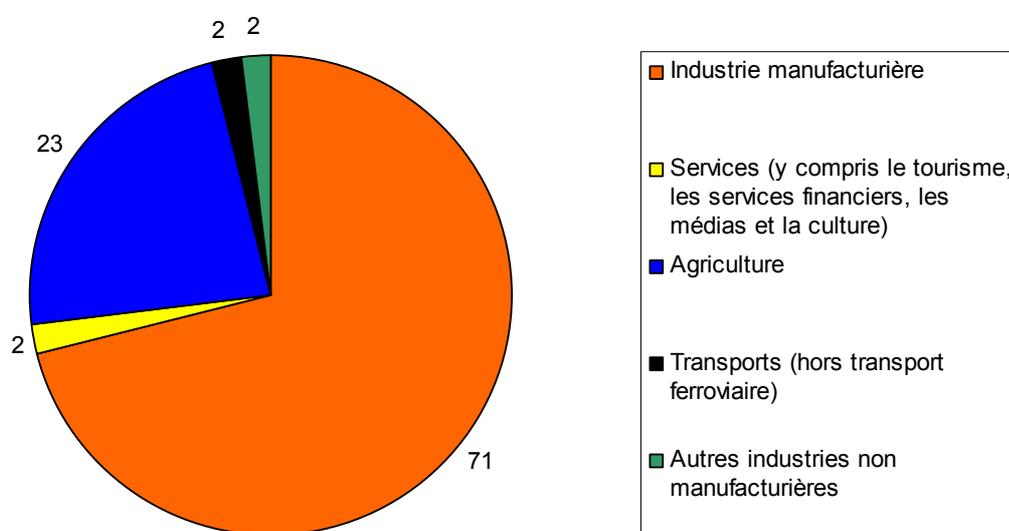
Ce chiffre de +/- 0,2 % est stable depuis 2003, mais il est l'aboutissement d'une réduction continue durant les années 90 conformément aux appels des Conseils européens. Cette réduction progressive est ainsi visible dans les autres pays européens avec une stabilisation ces dernières années.

**Graphique 1 – Aides d'Etat en faveur d'objectifs horizontaux et de certains secteurs, en % des aides totales, Belgique 2005**

Dans la plupart des pays, conformément aux recommandations du Conseil européen, les aides ont été dirigées vers des objectifs horizontaux plutôt que vers des aides spécifiques à des secteurs d'activités. La Belgique n'échappe pas à cette tendance. En 2005, les chiffres de la Commission n'enregistraient pratiquement plus d'aides sectorielles ou d'aide au sauvetage et à la restructuration, alors que ce type d'aide concernait encore 16 % du total des aides de l'UE-25.

Parmi les objectifs horizontaux, 39 % vont à l'aide aux PME, 20 % à la R&D et 16 % concernent les aides en faveur du développement régional.

**Graphique 2 – Répartition sectorielle des aides en Belgique, 2005, en pourcent**



Lorsqu'on examine les secteurs bénéficiaires des aides, on constate que celles-ci vont massivement aux secteurs industriels et de manière plus réduite à l'agriculture.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des aides au transport ferroviaire qui, en Belgique, sont encore beaucoup plus massives. De 2000 à 2005, les aides aux chemins de fer représentent en moyenne 2 milliards d'euros qu'il faut comparer au 1,2 milliard d'euros du total des aides hors transport ferroviaire.

### 3. Les prises de participation du secteur public dans des entreprises du secteur marchand

A côté des aides au sens propre, l'Etat intervient en participant au capital de nombreuses entreprises soit de manière directe, soit de manière indirecte à travers des sociétés d'investissement.

#### 3.1. Nombre d'entreprises à participations publiques

Lorsqu'on examine le nombre des participations publiques, on est frappé par deux tendances : un turn over très important et une diminution du taux de participation dans lesquelles l'Etat est majoritaire.

En 1997, il y avait 2 593 entreprises dans lesquelles les pouvoirs publics avaient une participation directe ou indirecte d'au moins 5 %<sup>2</sup>. En 2003, leur nombre avait atteint 3 023 unités, soit une augmentation de 430 entreprises (16,6 %). Si l'on compare ces deux années, seulement 1 844 entreprises figurent de part et d'autre. Ceci signifie qu'il y a un roulement important au niveau des participations publiques. Un quart des participations se rapportant à l'année 1997 n'étaient plus aux mains des pouvoirs publics en 2003. Sur les 749 participations publiques de 1997 disparues en 2002, 416 entreprises ont cessé d'exister en tant que telles suite à une faillite, à une liquidation, à une fusion, à une absorption par une autre entreprise ou à une cessation d'activités. Pour 333 entreprises, soit les pouvoirs publics ont vendu leur participation dans le capital, soit leur taux de participation est tombé sous le seuil des 5 %. Par rapport aux 1 179 nouvelles participations publiques observées en 2002 en comparaison avec 1997, on constate qu'une bonne moitié des entreprises concernées ont été créées après 1997. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'entreprises qui existaient précédemment mais qui ont été remplacées par une nouvelle entreprise.

Le roulement important au sein des participations publiques apparaît de façon encore plus nette lorsque l'on examine la ventilation par niveau de pouvoir. C'est ainsi que durant la période 1997-2003, les régions ont pris des participations dans 670 entreprises et se sont retirées de 521 autres entreprises. En 2003, 30 % des nouvelles participations ont été le fait des trois sociétés régionales d'investissement : GIMV, SRIW et SRIB.

Durant cette période, les autorités communales ont totalisé 418 nouvelles prises de participation pour 152 retraits. Il y a eu d'autre part un certain nombre de concentrations d'intercommunales et de fusions de sociétés de logement. L'ancien Crédit Communal (devenu Dexia) a été réorganisé, ce qui a donné naissance à 166 nouvelles filiales bancaires. Avec le rachat de Bacob et des

---

<sup>2</sup> Une étude détaillée des participations du secteur public dans les entreprises a été réalisée au Bureau fédéral du Plan par Hilde Spinnewyn (cf. "Participations publiques dans le secteur marchand en Belgique, 1997-2003", Planning Paper 99).

assurances AP (DVV) par Dexia, les autorités communales sont devenues copropriétaires de ce groupe. En 2003, rien qu'avec le groupe Dexia, le nombre de participations publiques a augmenté de 210 unités par rapport à 1997. Ce phénomène de roulement s'observe également au niveau fédéral, qui enregistre, durant cette période, 91 nouvelles participations et 76 retraits. A la SNCB, chez Belgacom et à La Poste, le nombre global de participations de ces trois sociétés passe de 69 en 1997 à 111 en 2003.

**Tableau 2 - Evolution du nombre d'entreprises à participation publique (min. 5 %) entre 1997 et 2003**

	1997	2003	Evolution 2003-1997
Entreprises présentes à la fois en 1997 et 2003	1844	1844	
Présentes en 1997 et plus en 2003	749		
Présentes en 2003 et pas en 1997		1179	
Total	2593	3023	430

En 2003, les pouvoirs publics contrôlaient complètement 1 064 entreprises, tandis que le taux de participation moyen était de 58,2 %. Dans 51 % des cas, il s'agissait de participations majoritaires, pour 15 % de participations de blocage et 34 % de participations minoritaires. Par rapport à 1997, on note une baisse du taux de participation. En 1997, il y avait clairement moins de participations minoritaires.

**Tableau 3 - Ventilation du nombre de participations publiques par niveau de pouvoir**

	Total		Fédéral		Régions		Communes et provinces	
	1997	2003	1997	2003	1997	2003	1997	2003
Participation minoritaire de 5 à 25,99 %	729	1036	48	34	560	638	121	364
Participation de blocage de 26 à 50 % inclus	456	456	40	35	276	325	140	96
Participation majoritaire de 50,01 % à 100 %	1408	1531	174	208	197	219	1037	1104
<i>dont participations à 100 %</i>	972	1064	122	153	81	88	769	823
Total	2593	3023	262	277	1033	1182	1298	1564
Taux de participation moyen	61,6	58,2	69,8	75,2	35,7	35,9	80,7	72,1

### 3.2. Activités et emploi

Il ressort clairement de l'analyse que les pouvoirs publics ne restent actifs que dans un nombre restreint de branches d'activité. L'augmentation du nombre de participations dans un certain nombre de secteurs est notamment liée à une tendance générale qui consiste à scinder les entreprises sans qu'il y ait pour autant d'accroissement du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée ou de l'emploi.

**Tableau 4 - Evolution de l'emploi ONSS en équivalents temps plein selon l'activité en 1997, 2003 et 2005**

	1997/4	2003/4	2005/4	Taux de croissance annuels moyens
Industrie, construction et secteur primaire (AA jusque FF sauf EE)	43440	40122	14702	-11,3
Energie et distribution d'eau (EE)	19438 <sup>3</sup>	5561	5683	-12,8
Services (de HH à OO sauf II)	42015	51095	50197	+2,0
Transport, stockage et communications (II)	124186	109441	99902	-2,4
Total des participations publiques	229079	206219	170484	-3,2
Total pondéré par la part des pouvoirs publics dans le capital	125451	133393	127877	+0,2
Total ONSS	2485991	2665539	2723054	1,0
Part des entreprises à participation publique dans l'emploi ONSS	9,2	7,7	6,3	
Part pondérée par la part des pouvoirs publics dans le capital	5,1	5,0	4,7	

L'évolution de l'emploi recensé dans les statistiques de l'ONSS montre une diminution continue de l'emploi de l'ensemble des entreprises à participation publique directe ou indirecte. Cette diminution de l'emploi résulte au premier chef des restructurations opérées par exemple dans les grandes entreprises publiques, mais aussi à la politique de promotion des PME innovantes.

Si le total de l'emploi des entreprises à participation publique diminue en 8 ans de 59 000 unités, l'emploi pondéré par la part des participations publiques dans le capital des entreprises est plus stable. C'est surtout l'emploi dans les entreprises ou industries de réseau : transport, communications et énergie que l'emploi diminue soit à cause d'un désengagement de l'Etat (énergie), soit parce que les entreprises sont restructurées.

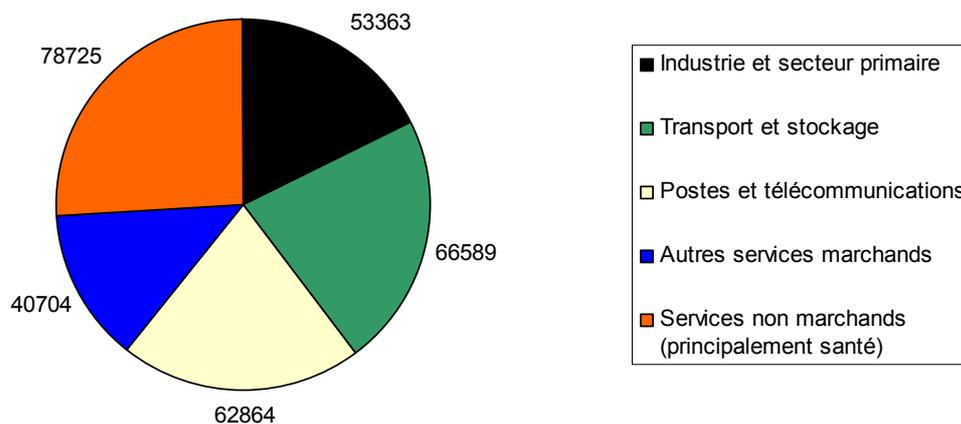
Les graphiques suivants donnent un aperçu détaillé de l'emploi par secteur d'activités dans les entreprises à participation publique en 2003. Le premier "employeur" est le secteur des soins de santé et des services sociaux, avec 72 941 équivalents temps plein, suivi en deuxième position par le secteur des transports avec 66 589 équivalents temps plein, lui-même talonné par les postes et télécommunications avec 62 864 temps plein. La quatrième place revient au secteur financier, composé de la Banque nationale de Belgique, de Dexia et de la SMAP. Les cinquième et sixième places sont occupées respectivement par les sociétés de distribution d'eau et les intercommunales du gaz et de l'électricité.

Les participations publiques dans l'industrie représentent, quant à elles, 9 606 emplois, qui se situent principalement dans la fabrication de moyens de transport et dans la sidérurgie. Dans le secteur des services, la présence des pouvoirs publics est surtout manifeste dans le logement et le traitement des déchets.

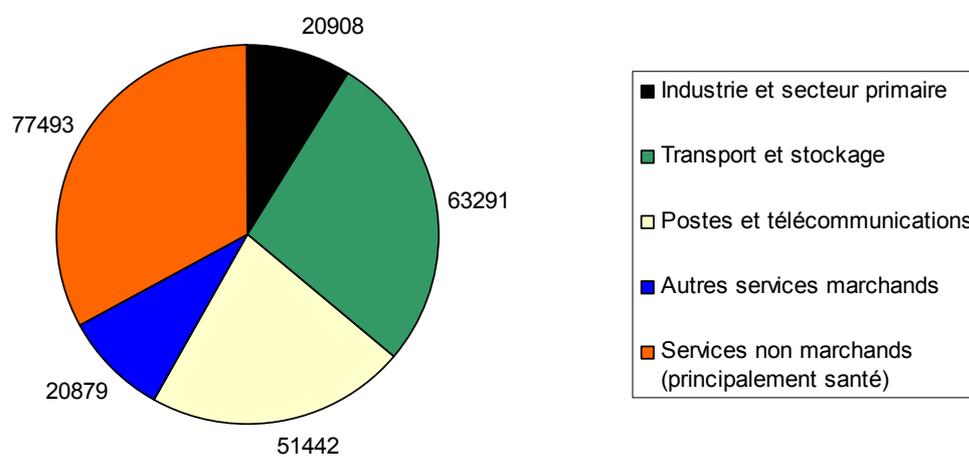
<sup>3</sup> En 1997, les communes avaient une part de 5,01 % dans Electrabel.

Graphique 3 – Evolution de l'emploi onss en équivalents temps plein selon l'activité en 2005

Nombre de travailleurs en équivalents temps plein dans les entreprises à participation publique



Nombre d'emploi en équivalent temps plein dans les entreprises à participation publique pondéré par la part publique dans le capital



### 3.3. Valeur ajoutée

A côté de l'emploi, la valeur ajoutée générée par les entreprises à participation publique permet de mesurer le poids du financement public dans le développement économique. La part de la valeur ajoutée des entreprises à participation publique dans la valeur ajoutée totale du secteur non financier<sup>4</sup> a atteint 18,2 % en 1997 et se tasse ensuite pour atteindre 14,7 % en 2003 et 11,6 % en 2005. Le montant et la part de la valeur ajoutée des participations publiques sont toutefois sous-estimés, car les données relatives aux différentes participations publiques ne sont pas toujours transmises à temps à la Centrale des bilans. De même, peu d'informations sont disponibles du côté des institutions sociales. Pour la comparaison entre les années 1997, 2003 et 2005, ce sont généralement les mêmes informations qui manquent de part et d'autre, si bien que l'analyse de l'évolution peut être jugée fiable. Lorsqu'on pondère la valeur ajoutée de chaque entreprise par la participation publique dans le capital de l'entreprise, la part de la valeur ajoutée s'élevait à 10,2 % en 1997, pour baisser à 9,1 % en 2003 et 7,9 % en 2005.

Dans l'industrie, on observe une baisse significative de la valeur ajoutée pondérée. Une des raisons importantes de cette diminution est qu'en 1997, la Flandre possédait encore 27,8 % de Sidmar et que la Région wallonne détenait 78,77 % du capital dans Cockerill-Sambre. Avec la fusion de ces deux entreprises sidérurgiques au sein du groupe Arcelor, la participation publique des régions recule pour atteindre 6,3 % en 2003. En 2005, la Région flamande a vendu ses actions et la participation publique, détenue par la Région wallonne s'élève à 2,4 %. De même, l'abandon, par la Flandre, de ses intérêts dans le textile et sa sortie du capital d'entreprises telles que Magotteaux, Deme ou Stork Mec ont contribué à réduire de moitié la part de la valeur ajoutée dans le secteur de l'industrie entre 1997 et 2005.

Les pouvoirs publics sont surtout présents dans le secteur des transports, du stockage et des communications. Plus de la moitié de la valeur ajoutée des entreprises à participations publiques dans le secteur non financier est, en effet, réalisée dans ces secteurs, le secteur de l'énergie et de la distribution d'eau représentant pour sa part près d'un cinquième de cette valeur ajoutée totale. Notons que la part des entreprises publiques dans le secteur de l'énergie a augmenté entre 1997 et 2005, malgré la libéralisation.

---

<sup>4</sup> Cette section est consacrée aux participations publiques pour lesquelles le bilan des entreprises concernées est repris dans Belfirst, à condition que la participation des pouvoirs publics atteigne au moins 5 %. L'analyse se limite au secteur non financier.

**Tableau 5 - Valeur ajoutée des participations publiques et part du secteur non financier dans la valeur ajoutée totale en 1997, 2003 en 2005**

	1997	2003	2005	Taux de croissance annuels moyens
Montants en millions d'euros				
Industrie, construction et secteur primaire (de AA à FF sauf EE)	2939,6	3275,1	1285,4	-9,8
Energie et distribution d'eau (EE)	5964,5	3739,3	3351,3	-6,9
Services (de HH à OO sauf II)	2158,5	3644,9	3713,9	+7,0
Transports, stockage et communications (II)	7531,7	8554,5	9447,3	+2,9
Total des participations publiques	18594,3	19213,8	16986,5	-1,1
Total du secteur non financier <sup>5</sup>	102135,0	131116,0	146488,0	+4,6
Part dans la valeur ajoutée totale (en %)	18,2	14,7	11,6	
Montants en millions d'euros, pondérés par la part des pouvoirs publics dans le capital de l'entreprise				
Industrie, construction et secteur primaire (de AA à FF sauf EE)	1301,4	724,7	646,1	-8,4
Energie et distribution d'eau (EE)	2048,3	2337,2	2127,5	+0,5
Services (de HH à OO sauf II)	1490,3	2559,8	2797,2	+8,2
Transports, stockage et communications (II)	5580,5	6250,1	6011,2	+0,9
Total	10420,5	11871,8	11582,0	+1,3
Part de la valeur ajoutée pondérée par la part des pouvoirs publics dans le capital de l'entreprise (en %)	10,2	9,1	7,9	

Les entreprises qui ressortissent au pouvoir fédéral sont celles qui génèrent la plus grande valeur ajoutée, vu que le fédéral est actionnaire de plusieurs entreprises dont la valeur ajoutée dépasse les 100 millions d'euros. Il s'agit de Belgacom, de Belgocontrol, de la Loterie Nationale, de La Poste et de la SNCB. Les communes, avec leurs participations dans de nombreuses entreprises de services publics, arrivent en deuxième position, suivies par les régions, qui ont essentiellement des participations dans des entreprises privées. A l'échelon régional, la valeur ajoutée réalisée par les entreprises à participation publique en Wallonie est légèrement supérieure à celle observée en Flandre, notamment en raison du fait que les autorités wallonnes sont davantage impliquées dans l'industrie, comme en témoignent les participations dans la FN Herstal, la Sonaca, Techspace Aero et Prayon.

<sup>5</sup> Valeur ajoutée brute, y compris les subsides d'exploitation des entreprises non financières, publier par BelgoStat Online.

**Tableau 6 - Valeur ajoutée des participations publiques en millions d'euros par niveau de pouvoir**

	Toutes participations publiques 1997	Toutes participations publiques 2003	Toutes participations publiques 2005	dont plus de 50 % aux mains des pouvoirs publics en 2005
Montants en millions d'euros				
Etat fédéral	7636,0	8296,2	7890,7	7565,6
Communes et provinces	7508,6	6660,2	6904,1	3838,2
Régions	3449,7	4257,4	2191,7	841,6
dont Bruxelles	59,3	70,5	63,9	7,8
dont Flandre	1708,9	1143,8	869,5	469,3
dont Wallonie	1693,7	1310,4	1251,4	364,5
dont plusieurs régions ensemble	-12,2	1732,7	6,9	0,0
Total	18594,3	19213,8	16986,5	12245,4
Montants en millions d'euros, pondérés par la part des pouvoirs publics dans le capital de l'entreprise				
Etat fédéral	5714,2	6239,1	6065,4	5967,1
Communes et provinces	3263,5	4537,9	4507,1	3597,2
Régions	1442,8	1094,8	1009,5	678,0
dont Bruxelles	23,3	27,4	16,1	7,1
dont Flandre	446,1	395,5	413,2	329,5
dont Wallonie	973,6	540,8	578,3	341,4
dont plusieurs régions ensemble	-0,2	131,1	1,9	0,0
Total	10420,5	11871,8	11582,0	10242,3

Les parts régionales des participations publiques dans la valeur ajoutée brute du secteur non financier varient fortement d'une région à l'autre. C'est en Région wallonne que la part régionale est la plus élevée, avec 6,9 % en 1997, diminuant ensuite pour atteindre 3,6 % en 2005, ce qui, en chiffres pondérés, donne respectivement 4,0 % et 1,7 %. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la part de la valeur ajoutée des participations publiques atteignait 0,3 % en 1997 et 0,2 % en 2005. En Région flamande, on relève une baisse de la part régionale entre 1997 et 2005, qui passe de 2,4 % à 0,9 %, tandis que la part pondérée passe de 0,6 % à 0,4 %. Cette évolution est, il est vrai, conforme à la politique du gouvernement flamand visant à réduire l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur marchand.

## 4. Conclusion

L'intervention des pouvoirs publics dans la vie économique reste un instrument important de la politique économique actuelle. S'il fut un temps où les autorités intervenaient volontiers de façon directe, aujourd'hui, elles tendent plutôt à réguler le marché via la création d'organes de contrôle et de surveillance des marchés comme les directives européennes le demandent.

C'est ainsi que les aides publiques aux entreprises ont fortement diminué en Belgique pour ne plus représenter que 0,23 % du PIB si on exclut le transport ferroviaire. Tant du point de vue des aides que des prises de participations, on constate qu'il y a moins d'aide à la restructuration ou en faveur d'entreprises en difficulté et davantage en faveur du développement économique : innovation, start-up, R&D,.... De plus, ces aides ont été redéployées vers des objectifs horizontaux comme la recherche et développement et les services publics d'intérêt général en particulier dans le domaine des transports.

Les participations des différents niveaux de pouvoirs publics dans les entreprises ont également connu des développements, notamment des ventes importantes de participation dans des entreprises considérées auparavant comme publiques. Ces ventes peuvent donner l'impression que les pouvoirs publics n'ont plus d'instruments pour mener leur politique industrielle, mais ce n'est pas le cas. Les autorités, et surtout les régions, restent actives avec leurs "invests", via lesquels elles continuent à prendre des participations dans des entreprises privées. De même, les pouvoirs publics restent un acteur important dans le domaine des fonds de capital à risque. Dans ce dernier domaine, il est intéressant d'observer que les pouvoirs publics jouent un rôle complémentaire à celui du secteur privé. C'est ainsi qu'ils sont plus actifs quand il s'agit de soutenir des entreprises qui débutent, qui présentent une part de risque plus importante ou opèrent dans le secteur des hautes technologies. De même, les pouvoirs publics soutiennent davantage les entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre que ne le fait le secteur privé.

La hausse du nombre de participations publiques est due non seulement à l'autonomisation de certaines parties d'entreprises qui ne formaient auparavant qu'un seul bloc, mais aussi à la création, surtout par les régions et les communes, d'un grand nombre de nouvelles entreprises. Le nombre d'entreprises à participation publique augmente tant du côté du pouvoir fédéral, des communes et des provinces, que dans les trois régions réunies.

Si l'importance économique des participations publiques diminue, il est frappant de constater que leur nombre a augmenté. Par des participations plus minoritaires, l'Etat ne cherche plus tant à contrôler l'économie qu'à optimiser l'impact de ses moyens limités sur l'économie.